Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2026 - 39367 - 2006 B 02992 - 490 109 444 - ABOD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2026139367

IDENTIFICATION

Mme bonhomme loelle
12 rue edouard vaillant
92300 levallois perret
FRANCE

N° d'adhérent : 20123140045252

Pour le compte de :
SARL ABOD
120 RUE JEAN JAURES
92300 LEVALLOIS-PERRET

N° SIREN : 490 109 444
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 15/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 *(applicable au 31/12/2025)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme bonhomme loelle
12 rue edouard vaillant
92300 levallois perret
FRANCE

N° d'adhérent : 20123140045252

Pour le compte de :
SARL ABOD
120 RUE JEAN JAURES
92300 LEVALLOIS-PERRET

N° SIREN : 490 109 444
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 15/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2572 *(applicable au 31/12/2025)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2572

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés et contributions assimilées
Relevé de solde

I - IS BRUT

		Base		Taux	Montant à payer
139	Impôt sur les sociétés *(taux normal à 25%)*	21 861	140	25%	5 465
103	Impôt sur les sociétés *(taux réduit)*	42 500	104	15%	6 375
15	**Total IS brut** *(lignes 140 + 104 + 105 + 106)*				11 840

II - CRÉANCES

108	**IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû**	11 840
116	**IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû** *(ligne 108 - ligne 115)*	11 840
119	**IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû** *(lignes 116 - 118)*	11 840

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

01	Impôt sur les sociétés	11 840	06	
05	Total des montants restant à payer et des excédents constatés	11 840	10	
11	**Montant total à payer** *(Total des montants restant à payer - total des excédents constatés)*	11 840		
134	**Montant à payer après imputation d'une autre taxe** *(lignes 11 - 133)*			11 840

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (2026) N° 2065

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	**Adresse du siège social :**
ABOD 120 rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET	
SIRET 49010944400029	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**
120 Rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Production de films cinématographiques — **Si vous avez changé d'activité, cochez la case**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	21 861	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% :

PV à long terme imposables à 19% : — Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% : — PV exonérées (art. 238 quindecies) :

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art.44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art.44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies
Zone France Ruralités Revitalisation *(FRR) art 44 quindecies A*	Zone franche d'activité nouvelle génération *art.44 quaterdecies*	Zone de revitalisation rurale, art.44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art.44 sexdecies*	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur *art 44 octies A*	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
SII côtée	Zone de développement prioritaire *art 44 septdecies*	Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition : — CA : — Taux d'imposition :

6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) : Base d'imposition — Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou COM, un CI représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr

Professionnel de l'expertise comptable :

- Nom, adresse et téléphone : SAS FT Audits Conseils et Expertise, 6 bis rue Erlanger, 75016 PARIS, France, Tel 01 43 38 28 05
- Société ou Indépendant ? . (saisir S ou I)

Conseil :

- Nom, adresse et téléphone :
- Société ou Indépendant ? : (saisir S ou I)

Identité du déclarant : madame BONHOMME JOELLE, Gérante

Date: 10032026 Lieu. LEVALLOIS PERRET

Qualité et nom du signataire.

Signature.

FCF Prestataire

IMPORTANT . Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2026

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	payées par la société elle-même	*a*	27 310	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant a des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]					*c*	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montants des revenus répartis[5]					***Total (a à h)***	27 310

J RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluements, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnites proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnites forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS(en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus délivrés	

IMPORTANT . Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
ABOD 120 rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
49010944400029	5912Z	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	64 361
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	*Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 x durée de l'exercice (en mois) / 12*	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	42 500

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	21 861

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 % Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☐

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
ABOD 120 rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
49010944400029	5912Z

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABOD

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 120 rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET

Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 9 0 1 0 9 4 4 4 0 0 0 2 9

Néant * ☐

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 335	AU	6 123	212	986
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	195	BI		195	96
		TOTAL (II)	BJ	6 530	BK	6 123	407	1 082
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	38 679	BY		38 679	27 229
		Autres créances (3)	BZ	532	CA		532	372
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	56 611	CG		56 611	37 045
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	102	CI		102	257
		TOTAL (III)	CJ	95 924	CK		95 924	64 902
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	102 454	1A	6 123	96 330	65 984

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise ABOD — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, …	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 521	27 310
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	61 321	36 110
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		170
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 107	7 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 545	7 801
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 272	14 566
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Instrument financier à terme	D1		
	Autres dettes	EA	86	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	35 009	29 875
	Écarts de conversion passif et différence d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	96 330	65 984

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35 009	29 875
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		170

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD — Néant * ☐

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 335	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	6 335	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	96	1U		1V	195
			TOTAL IV	LQ	96	LR		LS	195
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 431	ØH		ØJ	195

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	6 335	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
			TOTAL III	IY		NG		NH	6 335	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	96	2E		2F	195	2G	
			TOTAL IV	I3	96	NJ		NK	195	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	96	ØK		ØL	6 530	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Exercice N clos le 31122025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant * ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col 2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilsations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE . . . . . .

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE . . . . . -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE. . . . . =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque annnée dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 349	QM	774	QN		QO	6 123
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	5 349	QV	774	QW		QX	6 123
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	5 349	ØP	774	ØQ		ØR	6 123

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant * ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTE . Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD — Néant * ☐

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	195	UV		UW	195
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	38 679		38 679		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	532		532		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	102		102		
	TOTAUX	VT	39 508	VU	39 313	VV	195
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	7 545	7 545		
Personnel et comptes rattachés	8C	785	785		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	1 310	1 310		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E	11 840	11 840		
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 208	10 208		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	130	130		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	3 107	3 107		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	86	86		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	35 009	VZ 35 009		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	3 107
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD

Formulaire déposé au titre de l'IR : ET ☐ Néant * ☐

Exercice N, clos le : 31122025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	52 521
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	11 840
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	{ — imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme					WN	
	{ — Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	64 361

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR							WV	
	{ — imposées au taux de 0 %							WH	
	{ — imposées au taux de 19 %							WP	
	{ — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	{ — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						XA	)
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer*							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
					Société d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de Développement prioritaire (art. 44 Sepidecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext (	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		)
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
									TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI	64 361	
{ déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	64 361	XO

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT . Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD — Néant * ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 310		Dividendes	ZE	27 310	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	27 310		(N B : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	27 310	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT	62 348	55 257
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	767	XQ	767	513
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	5 591	1 660
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	12 179	12 895
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	80 885	70 325
IMPÔTS ET TAXES	CFE et CVAE			YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	1 158	960
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1 158	960
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY	31 066	24 178
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 654	1 629
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB	11 760	9 995
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui, mettre 1 sinon 0 — ZR	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *									
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12,80 %	Long terme (10) 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		[illegible]						
		[illegible]		(A)		(B)		(C)
		[illegible]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD

Formulaire déposé au titre de l'IR : EU ☐ Néant * ☐

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

⑭ **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant * ☐

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5) 6
		À 19 % ou 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % 4		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABOD

Néant * ☐

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : ABOD — Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 Durée en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	1
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	164 868
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	164 868

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	80 118
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	80 120

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	84 752

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	84 752

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	164 868	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0
Période de référence	GY	01012025	GZ	31122025	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 49010944400029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABOD

ADRESSE (voie) 120 rue Jean Jaures

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	80
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse . N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom de famille STEPHANUS | Prénom(s) JOELLE | Nom d'usage BONHOMME | % de détention 12,50 | Nb de parts ou actions 10 | Naissance : Date 15/06/1946 | N° Département 92300 | Commune Levallois Perret | Pays France | Adresse . N° 27 | Voie RUE D'ALSACE | Code Postal 92300 | Commune LEVALLOIS PERRET | Pays FRANCE

Titre (2) MLE | Nom de famille BONHOMME | Prénom(s) AURELIE | Nom d'usage | % de détention 87,50 | Nb de parts ou actions 70 | Naissance . Date 27/04/1976 | N° Département 75017 | Commune PARIS | Pays FRANCE | Adresse . N° 8 | Voie RUE LE BATACLAN | Code Postal L4374 | Commune ESCH SUR ALZETTES | Pays LUXEMBOURG

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C G.I.)

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 49010944400029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABOD

ADRESSE (voie) 120 rue Jean Jaures

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	0

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2026)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice
du 01012025
au 31122025

Désignation de l'entreprise ABOD

Adresse 120 rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice (1)

	NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyage et de déplacement (v. notice (6)) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice (2)) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice (3)) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice (4)) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (5)) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice (7)) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice (8)) 8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice (1)) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables (9)	
- de l'exercice 2025 (total col. 9 + total col. 10) (10)		- de l'exercice (10) 2025	
- de l'exercice précédent (10)		- de l'exercice précédent (10)	

Nom et qualité du ~~madame~~ BONHOMME JOELLE, Gérante À LEVALLOIS PERRET le 10032026

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2026	NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES INTERNATIONALES	2065-INT

Exercice fiscal de référence	Ouvert le	01012025	Clos le	31122025

I – ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre : ☐

2. a Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N° 2258-SD, cocher la case . ☐

   b Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN [1] de l'entité désignée : NIF [1]

3. a Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case : ☐

   b Dans ce cas, indiquer les nom, adresse et SIREN [1] de la société tête de groupe : NIF [1]

4. a Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, cocher la case : ☐

   b Dans ce cas, veuillez indiquer la désignation, l'État de résidence et le SIREN [1] de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays : NIF [1]

II – ENTITÉS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI, **saisir "IN"**, ou vous sortez du champ de l'article, **saisir "OUT"**, au titre de l'exercice déclaré :

2. a Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime, **saisir "ULT"**, ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime, **saisir "AUT"** :

   b Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN [1] de l'entité mère ultime : NIF [1]

   Indiquer également, la date d'ouverture de l'exercice et date de clôture de l'exercice

3. a Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case : ☐

   b Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État ou le territoire et le SIREN [1] de l'entité constitutive qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'informations au nom de votre entreprise : NIF [1]

   c Vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire au titre de l'exercice précédent, mais ne la déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case ci-contre : ☐

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer les nom, adresse, et SIREN [1] de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France : NIF [1]

   1)
   2)
   3)
   4)
   5)
   6)
   7)

5. a Vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case ci-contre : ☐

   b Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le numéro SIREN de l'entité constitutive qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) et de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII) [2] :

   c Vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case ci-contre : ☐

[1] Dans les cadres d'identification, les entités constitutives sont identifiées en priorité par leur numéro SIREN. Si elles n'en disposent pas, le champ « numéro d'identification fiscal » (NIF) doit être renseigné pour identifier .
- les entités constitutives étrangères
- les entités constitutives situées en France ne disposant que d'un Identifiant De Substitution pour un Professionnel (IDSP).

[2] Concernant l'impôt complémentaire dû au titre de la règle d'inclusion du revenu (RIR), chaque entité constitutive redevable doit déposer elle-même un relevé de liquidation et s'acquitter du montant dû.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : ABOD

N° SIRET : 49010944400029

Exercice clos le 31/12/2025

Intitulé	Montant
FNP	2352
FPC	71
PARITARISME	6
MEDECINE DU TRAVAIL	35
TA	9

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : ABOD

N° SIRET : 49010944400029

Exercice clos le 31/12/2025

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
LOYER			102		

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS-LE 31 DECEMBRE 2025

Chères Associées,

J"ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2025** ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.
Pour votre information, je vous ai adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:
-Le bilan et son annexe, le compte de résultat, le texte des résolutions que je propose à votre vote.
Après constitution des amortissements selon le taux fiscalement admis, ces comptes font apparaître, pour cet exercice, un **bénéfice de 52 521€**

1 - COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Nous avons réalisé aux cours de l'exercice un chiffre d'affaire de	164 868
Subvention d'exploitation	0
Autres produits	3
Total des produits d'exploitation	164 872
Total des charges d'exploitation	100 511
Résultat d'exploitation	64 361
Total des produits financiers	0
Total des charges financières	0
Total des produits exceptionnels	0
Total des charges exceptionnelles	0
Impôts et taxes non déductibles	
TOTAL DES PRODUITS	**164 872**
TOTAL DES CHARGES	**112 351**
Impôts sur les bénéfices	**11 840**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au compte report à nouveau..... **52 521€**

INFORMATION AUX ASSOCIES

Pour satisfaire aux nouvelles dispositions légales applicables aux Sociétés commerciales, nous vous informons:
-Que la présentation et la méthode d'évaluation des comptes sont conformes au nouveau plan comptable.
-Que notre société ne détient aucune participation dans une quelconque Société.
Au terme de cet exposé, nous vous proposons et vous remercions de:

-Approuver le bilan et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025** tels qu'ils sont présentés ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort des documents précités.

-Donner à Madame BONHOMME Joëlle, gérante de la Société, quitus entier et sans réserve de la gestion en cours de l'exercice écoulé.

-De donner accord sur l'affectation des résultats telle qu'elle vous est soumise.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

-Les résolutions que je vous soumets correspondent à mes propositions.

J'espère qu'elles auront agrément et que vous voudrez bien donner quitus à la gestion

La gérante.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 16 Avril à 11 heures, les associés de la Société:

ABOD.

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000.- €

Dont le siège est à **120 Rue Jean Jaurès 92300 LEVALLOIS PERRET**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation verbale de la gérance.
Etaient présents:
Madame BONHOMME Joëlle née STEPHANUS
Demeurant : 27 rue d'Alsace 92300 LEVALLOIS-PERRET
Gérante

Mademoiselle BONHOMME Aurélie
Demeurant : 8 Rue Le Bataclan L4374 ESCH SUR ALZETTE - Luxembourg
Détenant..... 80 Parts

L'Assemblée est présidée par **Madame BONHOMME Joëlle** gérante associée.

Le président constate que les associés présents détiennent ensemble 80 Parts sociales représentant la totalité du capital et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions des statuts et à la législation en vigueur.

Les Associés décident de renoncer en tant que de besoin à toute clause de nullité tirée du fait qu'ils se sont réunis sur convocation verbale.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

-L'ordre du jour
-Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
-Examen du rapport de gestion de la gérante
-Quitus à la Gérante
-Le bilan, le compte de résultat, l'annexe comptable.

-Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2025**.
-Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI.
-Affectation des résultats de l'exercice clos le **31 Décembre 2025**.
-Distribution de dividendes

Tous les documents concernant les comptes et rapport de cet exercice ont été mis à la disposition des associés.
Le président donne lecture du rapport de la gérance.
Puis l'assemblée délibère...
Après délibération, et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés décide d'approuver sans réserve les comptes de l'exercice clos le **31/12/25**
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'approuver la gestion de l'exercice clos le **31/12/2025,** entérine le rapport de la gérance et donne quitus à la gérante.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le **31/12/25** de la façon suivante:

Bénéfice de l'exercice.....	52 521 €
Total bénéfice distribuable.....	52 521 €
En conséquence elle décide la distribution de ...	52 521€
Soit un report à nouveau de.....	0 €

En conséquence chaque action recevra un dividende de **656.51€** ouvrant droit pour les associés personnes physiques, susceptibles d'en bénéficier à l'abattement de 40% mentionné à l'alinéa de l'article L158.3 du CGI

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il a été procédé a une distribution de **dividende au cours de l'exercice précédent**
Exercice au 31/12/2024 = 27 310€ abattement 40%
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 Heures

Melle BONHOMME Aurélie **Mme BONHOMME Joëlle**

Copie certifiée conforme
à l'original